
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation de démolition, lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame, à 19 heures.

La demande présentée par monsieur Simon Roberge a pour but de démolir l'immeuble situé au 1156, rue Notre-Dame. L'utilisation projetée du sol dégagé est la construction **d'aires de stationnement** (et non d'une habitation multifamiliale de dix-neuf logements comme mentionné dans l'avis initial).

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition du bâtiment situé au 1156, rue Notre-Dame doit, d'ici le 30 mai 2025, faire connaître, par écrit, son opposition. Les commentaires peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'Hôtel de Ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 23 mai 2025.

Marie-Josée Charron, greffière